

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 57

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous ne pouvons demander à l'agriculture suisse de renoncer à sa situation prospère en vue d'un état de chose qui peut cesser chaque jour.

Quelles furent les *mesures prises par les autorités publiques* en Suisse pour obvier temporairement aux difficultés du ravitaillement? Mentionnons d'abord les négociations avec les gouvernements étrangers.

Les *traités conclus* nous permettent de faire transiter à travers les Etats de l'Entente du blé et des quantités mesurées au compte-goutte des produits alimentaires les plus indispensables.

Ils nous ont permis de faire transiter du sucre à travers l'Allemagne, de faire venir de ce pays des pommes de terre pour l'hiver dernier et pour l'ensemencement de ce printemps, enfin des engrais chimiques en échange de bétail, de lait condensé et d'aluminium; l'exportation du fromage a cessé. L'importation du charbon allemand et du fer en Suisse se fait sans compensation, mais aussi sans abondance.

Le mutisme du Conseil fédéral au sujet de ces négociations et de ces accords est regrettable, car il provoque des bruits alarmants et incontrôlables. Peut-être ce mutisme est-il imposé précisément par les gouvernements étrangers qui ne tiennent pas à ce que leurs ressortissants soient renseignés sur les vivres qui sortent de leur territoire.

Comme les belligérants ne veulent pas que leurs envois servent ni directement ni indirectement à l'ennemi, ils ont demandé l'institution chez nous d'organes spéciaux de surveillance. Telle la S. S. S. (Société de surveillance économique), chargée de par le Conseil fédéral de veiller à l'emploi à l'intérieur de nos frontières et à la juste répartition entre importateurs des denrées que l'Entente autorise à entrer chez nous.

La principale des mesures administratives intérieures fut l'*institution de monopoles publics ou mixtes*. Le monopole donne au vendeur étranger des garanties d'emploi à l'intérieur supérieures à celles que le commerce privé ne peut offrir. La quantité de ses achats lui permet d'obtenir le plus bas prix du jour. Il est bon payeur. Enfin le monopole exclut toute spéculation à l'intérieur; il vend ses produits au prix de revient et à un prix égal sur tout le territoire. Grâce au monopole public des céréales, le pain en Suisse a été au prix le plus bas possible, et souvent bien inférieur à celui que comportait le prix du blé sur le marché mondial.

Grâce au monopole mixte du fromage, nous avons joui jusqu'à une époque récente d'un prix très inférieur à celui du marché international. Les bénéfices réalisés par la Confédération sur la vente à l'étranger lui ont permis jusqu'au premier mai 1917 de verser des subventions aux producteurs du lait destiné à la consommation urbaine, et de maintenir le prix de cette denrée au-dessous de ce qu'elle aurait été autrement.

Les monopoles publics du sucre, du pétrole, etc. nous ont été fort utiles.

L'institution des monopoles a été justifiée par les services rendus.

Il a été fait un large usage de la *tarification* des denrées. Celle-ci est excessivement délicate et les expériences faites sont peu encourageantes. Un prix fixé bas fait disparaître la marchandise, fixé haut il encourage la spéculation et fait tort au consommateur. Le prix maximum officiel est si facile à tourner qu'il est le plus souvent inopérant. Ni le vendeur, ni l'acheteur n'a intérêt à dénoncer les contraventions. Les honnêtes gens sont dupes et les fraudeurs triomphent. Le prix ne peut être fixé sans inconvénient qu'en cas de monopole.

Mais la quantité importée ou produite de certaines denrées

est insuffisante. Ici, c'est l'économie individuelle et surtout le *rationnement*, le système des cartes, qui doit être appliqué. Dès qu'une denrée menace de manquer, la spéculation et l'accaparement s'en emparent, les prix montent, les mieux argentés se pourvoient, les bourses modestes doivent s'en passer. Il est juste et naturel que l'Etat intervienne, fasse parts égales et veille à ce que chacun obtienne la sienne. La Confédération, moins liée par toutes sortes de considérations et d'amitiés locales, a procédé à cette répartition plus équitablement que les cantons et les communes ne l'ont fait.

Ici se pose un *dernier problème*. Pour les masses populaires, le prix de la vie a augmenté plus que les gains. Chaque jour des hausses nouvelles arrachent à une grande partie de la population de notre pays un morceau de pain de la bouche. En des circonstances aussi exceptionnelles, il faut recourir à des mesures exceptionnelles. Il faut que l'administration publique remette des vivres au-dessous du prix de revient aux personnes dont le revenu est inférieur à une certaine somme, et sans que ce don ait un caractère d'assistance. Les frais résultant de cette mesure seront récupérés par l'impôt direct, surtout en frappant les bénéficiaires de guerre. Les bénéficiaires de la guerre payeront ainsi pour les sacrifiés de la guerre. Les premières mesures dans ce sens ont été prises, il s'agit de les étendre. Je ne vois pas ce qu'on pourrait objecter à une pareille œuvre de solidarité.

* * *

En ce moment, la plupart des belligérants *arrêtent* ou menacent d'*arrêter l'importation chez eux des produits de nos industries de luxe*. De nombreux ouvriers seront peut-être jetés sans ressource sur le pavé.

Les vivres que nous ne pourrions d'ailleurs plus payer avec les produits de l'industrie nous sont mesurés toujours plus parcimonieusement. Les Etats-Unis se proposent de ne plus rien nous envoyer. L'avenir est donc plein de menaces. C'est vers le pire et non vers le mieux que nous marchons.

Ce n'est que maintenant que nous pouvons juger du prix inestimable de la paix.

H. PRONIER.

AVIS. — *L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de la seconde partie de l'intéressante et judicieuse étude de M^{me} Jean Cruppi : De nouveaux métiers féminins en France.*

De-ci, De-là...

La Société *Pour le Bien du Soldat* nous prie de rappeler à nos lectrices que l'infusion de tilleul est une des boissons les plus appréciées des habitués des « Foyers du Soldat » et que, vu les difficultés d'importation du thé, il y sera grandement recouru l'hiver prochain. Avis à toutes celles qui pourront envoyer un paquet de ces fleurs odorantes au dépôt de la Société, Ecole primaire de Malagnou, Genève. (S'adresser au concierge.)

C'est fort bien. Mais ne pourrait-on pas aussi, en cette année, où, moins que jamais, rien ne doit être perdu, cueillir les fleurs des tilleuls de nos promenades et de nos places publiques? Nos autorités n'y ont-elles pas songé?

* * *

Notons dans le premier numéro du *Bulletin* (mai 1917), édité par la Société vaudoise de Secours mutuels, que, sur les 48 Sections de cette importante Association, 4 au moins sont exclusivement féminines: celle de l'Ouvroir coopératif (49 membres), celle de l'Union des Femmes de Nyon (22 membres), de l'Union des Femmes de Lausanne (35), de l'Union des Femmes de Morges (33). C'est là un

beau résultat de la propagande et du travail accomplis en faveur du principe de l'assurance par les Unions de Femmes du canton de Vaud.

* * *

Nous avons reçu les premiers numéros du journal *la Nation*, qui paraît à Genève, avec MM. Jean Debrit et Edmond Privat comme rédacteurs. Ces noms sont à eux seuls garants de l'esprit dans lequel sera rédigé le nouveau journal, au point de vue de la politique internationale comme à celui des questions nationales: l'impartialité, le respect des opinions de chacun, la libre discussion.

En ce qui concerne spécialement les principes et les idées féministes, nous savons que nous trouverons dans ce nouvel organe une sympathie à laquelle la presse de notre pays ne nous a pas toujours habitués!

* * *

Entre autres initiatives utiles, le *Comité italien d'organisation* a établi, dans trente régions différentes du pays, des *Secrétariats du peuple*, dont l'un mérite ici une mention toute spéciale. Fondé à Rome en juin 1915 par Mme Ermelinde Sereni, il est entièrement dirigé par des femmes, et se suffit à lui-même sans avoir recours aux subventions officielles. Outre la distribution, pour le compte du Comité d'organisation civile, de bons des cuisines populaires, bons de lait, enveloppes affranchies pour militaires, le Secrétariat a alimenté par ses propres moyens et par le travail assidu de ses collaboratrices un vestiaire pour soldats, enfants et vieillards; il a écrit 2050 lettres à des militaires pour le compte de parents illettrés, procuré du travail, à domicile ou chez des particuliers, à 764 femmes, et obtenu de la Commission 710 augmentations de subsides. Il a adressé au ministère de la Guerre 210 recours, tous couronnés de succès, pour obtenir l'allocation journalière dans certains cas non prévus par le décret spécial. Enfin, il est intervenu dans 300 cas pour requêtes en légitimation de mariage ou de naissances, rapatriements, gratuité de transport, réductions d'impôts, assistance sanitaire, etc. Le Secrétariat du peuple vise surtout à procurer aux familles privées de leur chef ou moralement abandonnées un réconfort et un soutien pratique, direct ou indirect. (*Attività femminile sociale.*)

L'Association patronale des architectes allemands a prié les ministres des différents Etats allemands de ne pas admettre de femmes dans les écoles d'architectes. (*Die Frau der Gegenwart.*)

D'une enquête faite par le Conseil national des Femmes françaises sur le travail des femmes, il ressort qu'au point de vue du rendement, patrons et ouvriers sont d'accord pour reconnaître qu'excepté pour les travaux de force et pour les travaux demandant des spécialistes (cutilleurs, mécaniciens), la femme produit autant que l'homme, davantage même, disent certains, parce qu'elle est plus consciencieuse, perd moins de temps, ne fume pas, etc. Les ouvriers cependant ne trouvent pas la qualité de son travail aussi satisfaisante, et cela parce qu'il lui manque leur long apprentissage. Sauf exceptions, les salaires de la femme, à travail égal, sont inférieurs au moins d'un tiers à ceux des hommes. (*L'Action féminine.*)

M. Jean Hennessy, député de la Charente, a rédigé un projet de loi assez curieux: on créerait des assemblées régionales chargées d'organiser la vie économique de chaque région, et dont les membres seraient des « compétences », c'est-à-dire des industriels, des agriculteurs ou des commerçants (patrons, ouvriers ou employés). L'auteur prévoit la participation des femmes: seront électrices les femmes payant patente ou qui sont à la tête d'une exploitation agricole. (*La Diane.*)

Un tiers des étudiants des universités allemandes sont des femmes. Depuis 1910, le nombre des étudiantes allemandes s'est accru de 24 %.

Une femme, Miss Stevenson, vient d'être nommée chef de cabinet du ministère britannique de la Guerre. (*La Française.*)

Dans le but de faciliter l'emploi de la main-d'œuvre féminine en réunissant toute une famille dans le même atelier ou dans la même usine, un grand établissement métallurgique de l'ouest de la France a décidé d'accorder une prime spéciale au travail familial. Lorsque trois personnes au moins de la même famille travailleront à l'usine, le chef de cette famille recevra un supplément de salaire.

(*L'Action féministe.*)

Dans sa dernière séance, le Comité suisse de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille a étudié cette question: L'Union des Amies de la Jeune Fille peut-elle et doit-elle signer des pétitions d'un caractère politique? Il n'a pas encore été pris de décision définitive à ce sujet. Sans être suffragistes, beaucoup d'Amies pensent cependant que, dans les questions d'église, d'assistance et de tutelle, la femme a son mot à dire.

L'idée d'entrer dans l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses a été de nouveau étudiée, mais repoussée.

(*Le Journal du Bien public.*)

Des requêtes ont été présentées aux quatre membres du Parlement de la Nouvelle-Zélande, actuellement à Londres, pour qu'ils insistent, dans leurs discours, sur la nécessité du suffrage féminin dans tout l'Empire britannique. (*Jus Suffragii.*)

Les députés d'Eure-et-Loir réclament des encouragements et des secours spéciaux pour les femmes de mobilisés touchant l'allocation, qui se sont astreintes aux travaux agricoles pendant la guerre.

(*La Diane.*)

Une jeune fille de la Martinière, âgée de 19 ans, a obtenu un diplôme de la Société des Agriculteurs de France. Elle remplace le maître charretier avec ses jeunes sœurs, fait les labours, hersages, etc.

(*La Diane.*)

Les neutres, comme les belligérants, souffrent de l'augmentation effrayante de l'immoralité. Nous le voyons en Suisse, où le fléau de la prostitution prend de jour en jour des proportions plus effrayantes. Ainsi, à Zurich, où les prostituées affluent de toutes parts, et où elles sont au nombre d'environ 3000; à Genève, où se trouvent à l'heure actuelle quinze maisons de tolérance officiellement établies, ce qui n'entrave du reste en aucune façon le libre développement de la prostitution affranchie du contrôle de l'Etat, tout au contraire. A Bienne, on compte cinq maisons qui avaient été fermées par ordre de autorités militaires en 1914, mais qui ont été rouvertes. Berne a six maisons. A Lucerne, une nouvelle loi pénale de police est entrée en vigueur en 1916. Elle stipule que, seules, les femmes qui font métier de prostitution seront punies. Donc, rien pour les hommes, et toutes les rigueurs pour la femme qui se fait de la débauche un gagne-pain. (*Bulletin Abolitionniste.*)

Lorsque le service civil obligatoire fut institué, dernièrement, en Allemagne, il fut d'abord question de l'imposer aussi aux femmes. On y renonça, puisque, d'elles-mêmes, elles avaient déjà assumé une si grande part de travail depuis la guerre. Mais on compte sur une activité toujours plus intense, de leur part, afin que plus grand nombre d'hommes puissent rejoindre l'armée.

Les femmes allemandes auraient été heureuses et fières qu'un service obligatoire leur fût imposé. Mais elles vont s'efforcer de mériter la confiance mise en elles en contribuant de toutes leurs forces à la défense de leur pays, et en recrutant autant de femmes que possible pour accomplir toutes les besognes à leur portée.

(*Die Frau der Gegenwart et Zeitschrift für Frauenstimmrecht.*)

LETTRE DE FRANCE

(retardée)

Le Congrès de l'Union française pour le suffrage des femmes.

Le Congrès de l'U. F. S. F. s'est tenu, à Paris, le 5 avril dernier. Quand on songe aux difficultés actuelles des voyages, aux tâches multiples dont la guerre nous a chargées, aux deuils, aux angoisses, il faut se féliciter d'avoir pu réunir des féministes de toute la France. Mme Brunschvicg remercie celles qui sont venues de si loin: La Bretagne, l'Auvergne, Rouen, Lyon, Marseille ont envoyé des déléguées. Le groupe de Belfort, un des plus vivants depuis trois ans, malgré la guerre, malgré les bombes, est représenté par sa secrétaire générale. La salle du Musée social est pleine.

Notre présidente, Mme de Witt-Schlumberger, rend compte au Congrès des relations de l'U. F. S. F. avec l'Alliance internatio-